

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BEZELY Olivier, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, CHORIN Aurélia, Adjoints, WERNER Elisabeth, BELLEIN-GALLO Dominique, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, COLLIN Yannick, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, MEUNIER Myriam, LE GUERN François, SEGUR Aude, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, VIDEMENT Sylvie, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : MITNIK Laure (pouvoir à LECH'VIEN), LEBRUN Kévin (pouvoir à BEZELY Olivier), MICHELET Guy (pouvoir à WERNER Elisabeth), PANDOLFO Chantal (pouvoir à PENVEN Christine), BOUE Jean-François (pouvoir à CHAUVIN Paul)

Absents excusés : BERTRAND Gilbert, NAFFRECHOUX Yannick

Secrétaire de séance : Guillaume BARBIER-CUEIL

Secrétaires auxiliaires : THÉBAULT Yann DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA — Mairie de Binic — Étables-sur-Mer

Ordre du jour :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mai 2024
- 02- Programme de renaturation de la Rognouse
- 03- Appel à projets pour la création de logements et d'un pôle médical Bd Général Leclerc à Binic
- 04- Modification de représentants du Conseil municipal au sein de l'OT de Binic-Étables-sur-Mer
- 05- Mise à disposition d'un bureau de la Maison des services à SBAA
- 06- Création de tarifs pour la salle des loisirs
- 07- Création de tarifs pour les extensions de terrasse
- 08- Création de tarifs pour les terrains de Beach Volley de la plage du Moulin
- 09- Durées d'amortissement des biens des budgets en M57
- 10- Création de tarifs de stationnement de camping-cars et véhicules aménagés - Aire de la chapelle
- 11- Modification du tableau des effectifs
- 12- Recours à un service civique pour le service culture
- 13- Modification des modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA)
- 14- Subvention 2024 au Groupement Sud Goëlo
- 15- Subvention complémentaire à « Grain d'pirate »
- 16- Convention de mise à disposition temporaire du site de la Rognouse
- 17- Tarifs de la saison culturelle 2024-2025

- 18- Instauration de la gratuité de la bibliothèque municipale Renée-Guilloux
- 19- Subventions aux associations jeunesse « Cap Découverte » et « Cap à Cité »
- 20- Dispositif d'aide aux particuliers pour s'engager dans la transition écologique
- 21- Appel à projets À VÉLO 3 de l'ADEME – Programme et création d'un poste de chargé d'opérations mobilités douces
- 22- Dénomination de voie : impasse Lise-Bellec
- 23- Déclassement d'un délaissé de terrain Rue de la Chapelle
- 24- Acquisition des parcelles 007 AC 0239/0656/0657/0659/0680 situées rue du chemin Querré
- 25- Classement dans le domaine public de la parcelle AK0642 située rue de la Chapelle
- 26- Acquisition de parcelles constituant la rue Anatole-Le-Braz
- 27- Adhésion au RESAH
- 28- Maîtrise d'œuvre des travaux de la salle des loisirs – Avenant pour fixation définitive des honoraires

INFORMATION DU MAIRE

- Actualités de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Renonciation au droit de préemption sur les DIA
- Agenda

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous demander de regagner vos places et on va pouvoir recommencer ce Conseil. Merci.

C'est Guillaume Barbier-Cueil qui est secrétaire de séance : je vais vous demander de bien vouloir faire l'appel.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. On va afficher l'ordre du jour, on a un Conseil assez chargé.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mai 2024

Monsieur le Maire : Le premier point consiste traditionnellement en l'approbation du procès-verbal du précédent Conseil du 29 mai. Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à ce PV ? On passe au vote. Qui est pour ? Unanimité, merci.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

02- Programme de renaturation de la Rognouse

Monsieur le Maire : La délibération suivante va certainement demander plus d'échanges et plus de temps, mais c'est une délibération d'importance, une délibération qui arrive au terme d'un long processus engagé depuis avril 2022. Comme annoncé sur la procédure et la feuille de route, une délibération va être proposée et sera présentée par Hélène Lutz et Gilles Rousseau. À l'issue de la présentation de la délibération, je

prendrai note des demandes de prise de parole ; chacun aura la possibilité de s'exprimer. On va procéder donc à la présentation de cette délibération, et je passe la parole à Hélène.

Erwann Larupt : On avait envoyé un courrier (je ne sais pas si vous l'avez reçu) demandant une suspension de cet ordre du jour, au regard des éléments, qui nous paraissaient un petit peu léger, l'avez-vous reçu ?

Monsieur le Maire: Oui, tout à fait.

Erwann Larupt : Comme on n'a pas eu de réponse...

Monsieur le Maire: Compte tenu des délais un peu courts, l'absence de réponse vaut... La délibération est bien présente à l'ordre du jour.

Hélène Lutz : Bonsoir.

Depuis plus de 20ans et suite à l'arrêt des activités du centre nautique par le Comité de voile des Côtes-d'Armor, le devenir du site de la Rognouse, composé de prairies et de bâtiments accueillant l'ancienne base nautique, fait débat.

Construite dans les années 70, avant la promulgation de la loi Littoral, ce centre nautique a accueilli pendant une trentaine d'années les activités du Comité de voile des Côtes-d'Armor. Dans les années 2000, le Département des Côtes-d'Armor a décidé d'arrêter ses activités et les bâtiments ont alors été laissés à l'abandon, servant ponctuellement d'espace de stockage ou de support d'expression artistique sauvage. Les prairies accueillent également des manifestations culturelles ponctuelles. Plusieurs équipes municipales ont alors cherché à transformer cette friche en un projet urbain répondant aux besoins du territoire. 2006-2008, un projet de thalassothérapie et de résidence hôtelière, c'est l'association VivArmor qui dénonce ce projet devant le tribunal administratif de Rennes, qui juge que, compte tenu de l'espace remarquable qui devait être protégé, celui-ci remet en cause la modification du PLU faite récemment, et donc ce projet est interrompu. En 2013, le Conseil général met en vente les parcelles ayant autrefois accueilli ce centre nautique départemental, et la commune de Binic s'en porte acquéreur pour 300000€. En 2016-2019, l'équipe municipale souhaite transformer le hangar en une salle polyvalente avec une capacité d'accueil de 200 à 250 personnes pour un coût d'environ 1,7M€. Le permis de construire est délivré début 2020, mais a fait l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir. En août 2020, notre équipe municipale nouvellement élue retire ce permis de construire et les élus s'engagent à mener une concertation avec les habitants sur ce dossier, dans le respect de la réglementation.

Quelles sont les caractéristiques du site ? Là, vous avez la vision de la partie qui appartient à la commune, avec un trait blanc qui est le trait de l'implantation du périmètre du Conservatoire du Littoral. Le trait vert délimite les parcelles communales. Et vous avez un trait orange, pas très bien situé, parce que les plans de géomètre qu'on a retrouvés situent la ligne de la bande des 100 m plus au milieu du bâtiment.

Je vais vous rappeler la situation juridique du bien. Ce bien est situé en zone NL, et selon le plan actuel local d'urbanisme de Binic, il correspond aux espaces remarquables au sens de la loi Littoral. Il est situé en espace proche du rivage, toujours au sens de la loi Littoral. Il a de plus été classé en espace naturel sensible par le Département. Il y a bien une construction existante, mais en discontinuité des agglomérations et de tout autre village existant. Une partie de la construction est dans la bande des 100m à compter de la limite haute du rivage. Le bâtiment (je viens de le dire) est une ancienne base nautique départementale, et selon l'acte de vente, dernier document juridique en possession de la commune, le bien était pensé pour accueillir de l'hébergement collectif. Puisque cette base était départementale, elle peut aussi être considérée comme un bâtiment lié au service public. D'après ce document, les deux destinations qui avaient été cochées, c'était destination habitation sous-destination hébergement et notamment hébergement collectif, avec un lien

direct nécessitant la proximité immédiate de l'eau ; et deuxième coche faite, c'était équipement d'intérêt collectif et service public, sous-destination équipement sportif.

Comme précisé juste avant, le projet sur ce site sera soumis aux dispositions de la loi Littoral et plus particulièrement au titre des espaces remarquables et de la bande littorale des 100 m. Eu égard à ces dispositions et au classement du site en tant qu'espace remarquable, réaliser un projet de rénovation ou de construction pour une destination différente n'est pas engageable. Il serait possible d'utiliser le site tel qu'actuellement, c'est-à-dire en n'y faisant rien, et en laissant la structure vieillissante recevoir simplement (comme actuellement) du stockage. Il faut savoir que la structure est vieillissante et qu'il y a la présence d'amiante. Par ailleurs, une partie du terrain et du bâtiment étant située dans la bande des 100m, il faudrait déroger au principe d'inconstructibilité et déroger au respect de sa destination initiale pour pouvoir y faire quelque chose. En plus, s'il y avait une activité économique, elle exigerait la proximité immédiate de l'eau. Ainsi, une rénovation des bâtiments à l'identique est envisageable, uniquement si l'usage prévu respecte la destination initiale du bâtiment, c'est-à-dire un hébergement collectif en lien avec des activités nécessitant la proximité immédiate de la mer, ou un équipement sportif en lien direct avec la proximité immédiate de l'eau. Dans la notion d'hébergement collectif, il faut comprendre qu'un hébergement collectif n'est pas un logement collectif : ce sont deux notions très différentes.

Maintenant, je passe la parole à Gilles.

Gilles Rousseau : Les différentes étapes de la concertation. Les futurs élus s'étant engagés à ouvrir ce dossier à la coconstruction des acteurs, notamment habitants, techniciens, associations, ils lancent plusieurs actions. À savoir :

- Le temps des souvenirs. Avril 2022 ; un questionnaire autour de la question « pour vous, qu'est-ce que la Rognouse ? » a été proposé aux habitants. 190 réponses ont été collectées et présentées lors de la journée portes ouvertes.
- Le temps de l'information. Le 30 avril 2022, journée portes ouvertes du site, avec présentation de toutes les informations en possession de la commune sur ce sujet. Environ 200 visiteurs.
- Le temps de la réflexion a commencé : constitution d'un groupe de travail composé d'une quarantaine d'habitants chargés de faire des propositions d'aménagement du site, dans le respect de la réglementation en vigueur. Pour rappel, le site est concerné par la loi Littoral qui restreint les possibilités d'usage du bâtiment. Sur ce slide, on peut voir différents moments du groupe d'habitants qui a travaillé pendant huit mois. Ce groupe de travail s'est réuni une fois par mois, entre août 2022 et mars 2023, dix séances. Les élus ont été informés des avancées du groupe lors des deux échanges en présence d'habitants volontaires membres du groupe de travail.

Les propositions respectant les règles d'urbanisme issues des réflexions du groupe, respectant les caps définis par le groupe. Pour un bon déroulement et éviter que chacun fasse ses propositions personnelles, un ensemble de valeurs communes ont été choisies. On peut les voir sur cette image : préserver le patrimoine, accueillir tous types d'acteurs et de générations, valoriser le patrimoine naturel du site, faire du site un lieu vivant, permettre la pratique sportive, favoriser l'éducation à l'environnement. L'ensemble de ces valeurs ont été validées par le groupe.

Une démarche transparente, claire et sincère. Sur ce slide, toutes les étapes qui ont constitué cette consultation. Ce groupe de travail a proposé quatre scénarios aux habitants de plus de 16 ans de la commune, afin de connaître leurs préférences. Une consultation a été lancée entre le 1^{er} et le 30 mai. Chaque habitant avait ainsi la possibilité d'attribuer entre zéro et trois points à chaque scénario, traitant ainsi indépendamment les propositions. 576 contributions ont été recueillies, soit plus de 10% de la population âgée de plus de 16 ans.

Vous pouvez voir les résultats de ces quatre scénarios :

- Scénario 1, destruction des bâtiments, aménagement des gradins enherbés, renaturation des prairies : 816 points. Je rappelle qu'il y avait la possibilité de donner entre zéro et trois points à chaque scénario.
- Scénario 2, destruction d'une partie des bâtiments, aménagement d'une halle ouverte, entretien des prairies pour accueil ponctuel d'événements : 614 points.
- Scénario 3, destruction du hangar et rénovation du reste des bâtiments pour accueil de classes de mer, plantations sur les prairies, 455 points.
- Scénario 4, transformation du hangar en halle ouverte, rénovation du reste des bâtiments pour accueil de classes de mer, plantations sur les prairies, 719 points.

Nous arrivons maintenant au temps de l'étude. Septembre 2023. La commune a sollicité l'ADAC pour réaliser une étude de faisabilité technique et financière pour le scénario ayant cumulé le plus de points (le scénario 1, en l'occurrence). Cette étude a notamment permis de chiffrer les coûts liés au projet.

Conformément à son projet politique, la municipalité souhaite engager la commune dans la réalisation du projet travaillé et ayant recueilli le plus de votes par les habitants. Il est donc proposé d'acter la réalisation du scénario 1, consistant à :

- 1) Détruire l'ancienne base nautique ;
- 2) Y installer des gradins enherbés ;
- 3) Aménager le site pour l'accueil des visiteurs ;
- 4) Réaliser les plantations sur les prairies.

Je repasse la parole à Hélène.

Hélène Lutz : Merci. L'ADAC a donc été sollicitée pour réaliser une étude de faisabilité technique et financière sur le scénario le plus plébiscité. Les conclusions présentées aux élus en mai 2024 ont montré que le scénario proposé ne présentait pas de difficulté technique ou financière particulière, avec valorisation de la prairie littorale, favoriser l'accueil du public avec notamment une anse où les personnes peuvent s'asseoir et voir des spectacles, effacer l'aspect routier en éliminant toute la route qui va jusqu'à la pointe et en désimperméabilisation et en renaturant tout cet espace.

Le Conservatoire du Littoral, avec qui on a pris contact, s'est engagé à permettre l'utilisation du site à un camping temporaire lors des grands festivals, tels que la Nef des Fous. La municipalité souhaite réaliser ce projet avec le Conservatoire, en raison de ses compétences en matière d'aménagement du littoral et de la zone de préemption du site.

La délibération que l'on va prendre ce soir est une délibération-cadre, qui va engager la suite du projet pour pouvoir faire une recherche de subventions. En effet, nous savons que nous allons avoir la subvention « Bien vivre partout en Bretagne » par la Région, qui nous soutient. L'État nous a donné aussi un feu vert, mais nous devons vérifier le montant exact que nous recevrons. Là, nous avons les montants que nous pensons obtenir. Nous savons que le reste dû sera partagé à 50-50 par le Conservatoire du Littoral et par la commune, et devrait environ se monter à 113 850 € dans le meilleur des cas, 150 000 voire 200 000 € dans le maximum des cas.

C'est un projet qui respecte les règles de l'urbanisme sans risque de contentieux, qui est plébiscité par une partie des habitants, qui est en adéquation avec la politique environnementale de la commune en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel, qui permettra au plus grand nombre de profiter de la beauté de ce site, qui participera à la dynamique de la commune grâce aux animations dans les gradins enherbés.

Considérant ce projet, qui présente les caractéristiques écologiques et sociales qui permettent au plus grand nombre d'en profiter, considérant que le projet respecte nos objectifs de protection des milieux naturels,

rare et fragiles, qui sont situés entre la pointe du Trouquetet et la pointe de la Rognouse, considérant le classement du PLU actuel de Binic qui met toutes ces parcelles (je ne vais pas vous les énumérer) en espaces remarquables au sens de la loi Littoral, il est proposé au Conseil municipal de retenir le projet de renaturation de la Rognouse qui a reçu la majorité des votes des habitants lors de la consultation, qui consiste principalement dans la démolition des bâtiments, la renaturation de la raquette et des prairies situées sur ces parcelles, tel que présenté en annexe de la présente délibération ; d'approuver, sous condition du respect des formalités réglementaires, la démolition des bâtiments situés sur ces parcelles ; de solliciter le Conservatoire du Littoral pour 1) intervenir en maîtrise d'ouvrage et pour cofinancer cette opération, 2) pour solliciter son aide financière à hauteur de 50% de l'autofinancement restant à charge du plan de financement définitif, 3) pour mettre en place un plan de gestion du site qui intègre la possibilité d'accueillir un camping temporaire pour les festivaliers ; de permettre au Maire de signer une convention afférente ; puis de céder au Conservatoire les parcelles qui sont nommées dans la délibération (il y en a tellement que je ne vais pas prendre le temps de toutes les lire), d'une surface de 24985m² au prix de 7 650 €, conformément aux avis reçus par France Domaine, et de mettre à la charge de l'acquéreur tous les frais afférents ; d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant en maîtrise d'ouvrage avec le Conservatoire du Littoral ; d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements possibles, et en particulier de l'État (fonds friche, fonds vert, France destination), de la Région (Bien vivre partout en Bretagne, ça, nous savons que nous l'avons), du fonds de développement IBReizh pour l'environnement et la biodiversité ; d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces demandes de subventions, y compris à produire de nouveaux plans de financement en s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, à parts égales avec le Conservatoire du Littoral, dans le respect des règles d'attribution des fonds d'État, départementaux et régionaux ; de préciser que les dépenses et recettes de cette opération seront inscrites au budget 2025 après avoir reçu les accords de financement.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène, merci, Gilles, pour cette présentation d'une délibération qui est longue, mais qui rappelle (et ça nous paraissait important) tout le processus qui a été suivi. Il s'agit aujourd'hui, au Conseil municipal, d'approuver ou pas cette délibération. Pour ma part, je tenais à ce qu'elle soit présentée en l'état et sur ce Conseil, pour respecter tout le travail effectué en amont par le groupe de travail, par les services et aussi la consultation qui a été faite de la population, et donc notre engagement, qui était de suivre et de faire une étude de faisabilité sur le scénario qui aurait reçu le plus de points. Ce que l'on fait aujourd'hui. J'imagine maintenant qu'il y a un certain nombre de prises de parole. Je vous demande de lever la main : Guillaume Barbier-Cueil, Michel Léger, Erwann Larupt, Yannick Collin, Nathalie...

Guillaume Barbier-Cueil : Pourra-t-on vous redemander la parole ensuite ?

Monsieur le Maire : Oui, ce n'est pas un one-shot ; on va éviter de faire des débats, mais vous aurez tout le temps d'exposer vos arguments.

Guillaume Barbier-Cueil : C'est dommage d'éviter de faire des débats !

Monsieur le Maire : Oui, ce que je voulais dire, c'est qu'on n'est pas là pour imaginer un autre scénario, on est là pour étudier la proposition qui est faite et finalement voter pour ou contre.

Guillaume Barbier-Cueil : OK, alors je vais commencer. D'abord, une petite remarque par rapport à la façon dont vous remplacez l'histoire, qui est intéressante. Des contre-vérités, déjà. Le projet... Vous avez parlé de la création d'une salle, il n'a jamais été question d'une salle de 200 à 250 personnes ; il y a même eu un permis de construire qui avait été attribué par rapport à cette salle, portée par la mandature précédente, et on était sur une jauge de 70 à 80 personnes, si ma mémoire est bonne. Donc il n'a jamais été question de 250 personnes, c'est bien le problème de la désinformation, y compris quand ce projet est sorti.

Deuxième remarque, vous utilisez le mot « plébiscité », qu'on voit encore ici. Je vous rappelle que « plébisciter », ça a du sens, ça veut dire acquis avec une très grande majorité. On est bien loin de l'acquisition à une très grande majorité.

Et enfin, toujours pour illustrer la façon dont vous nous présentez les choses, vous parlez de « la Région qui nous soutient », alors j'aimerais bien avoir le vote de la Région qui soutient votre démarche sur la Rognoise : sans doute avez-vous trouvé à l'intérieur de la politique régionale de soutien à la question environnementale (que je soutiens d'ailleurs, que nous soutenons tous à 100%) une enveloppe possible pour ce type de projet. De là à dire que « la Région nous soutient », je pense que vous allez un petit peu loin.

Ce que nous contestons (ça vous arrive d'ailleurs très souvent), quand on commence à aller sur le fond du dossier, qu'on cherche à comprendre comment ça marche et à faire valoir un point de vue un petit peu différent, vous nous renvoyez au travail par exemple des services. Sous-entendu « vous contestez quelque chose, malgré le fait que les services ont travaillé : en fait, vous êtes en train de dire que les services ont mal travaillé ». Pas du tout ! On connaît les services, on sait leur compétence, et bien sûr à chaque fois qu'ils travaillent un dossier, à la demande des élus, ils le font avec neutralité et sérieux, et ça, on le reconnaît sans aucun problème et on les remercie pour leur travail.

Vous nous renvoyez enfin, encore une fois, cette fois sur le travail du groupe de travail. On n'a jamais remis en cause la façon dont le groupe de travail avait fonctionné, même si on sait qu'en interne, il y a eu des tensions, et même si nous pensons que la façon dont a été géré ce groupe de travail laissait penser quand même que vous aviez déjà une idée derrière la tête par rapport au projet que vous souhaitiez mettre en œuvre. Ce que nous avons contesté tout le temps, tout au long du processus – on pourrait reprendre l'historique – ce n'est pas le groupe de travail et la façon dont il a travaillé, c'est bien la façon dont vous avez consulté la population et la façon dont vous avez réussi à faire mettre en avant un projet par rapport aux autres. L'argument qu'on a développé déjà avec vous, et que vous avez peut-être même un peu entendu au moment de la dernière réunion plénière avec la proposition des résultats, c'était de dire : quand vous présentez quatre projets sur lesquels on va mettre des points et qu'il y a un projet qui détruit et trois projets qui conservent l'habitat, forcément vous allez répartir les votes de ceux qui souhaitent une rénovation sur trois projets différents. Donc comme vous les mettez ensuite (comme vous nous l'avez très bien montré) en parallèle, eh bien, évidemment, c'est quand même incroyable, c'est quand même étonnant que le projet qui est le seul qui ne peut pas du coup avoir une distribution de voix soit celui qui arrive en tête. C'est tout à fait logique ! Je n'aurai pas la mauvaise foi de vous faire la somme, de vous faire dire « on va comparer la somme des points qui sont attribués aux trois projets et qui parlent de rénovation, et on va la comparer, bien sûr, au nombre de points attribués à la destruction ». Évidemment qu'on ne va pas faire ça, ce serait facile de contester cette méthodologie. Par contre, ce qui serait plus intéressant, c'est de se dire « ceux qui ont mis trois points, sur quel type de projet ont-ils mis trois points ? ». Leur premier vœu. Là, je suis sûr que ce serait intéressant de regarder le vote – j'espère que vous l'avez fait. Et si oui, j'espère que vous allez nous en donner les résultats, parce que là, je suis sûr que l'interprétation sera totalement différente. C'est un point essentiel. Vous ramenez tout le temps à nous dire « oui, vous êtes en train de faire un déni de démocratie, vous ne respectez pas le travail des élus, vous ne respectez pas le processus de travail » : ce n'est pas vrai ! Ce qu'on conteste, c'est la façon dont aujourd'hui les élus sont mis devant le fait accompli, et qu'on leur dit grosso modo « soit vous prenez cette délibération et vous êtes des démocrates, vous êtes dans la citoyenneté ; soit vous ne respectez pas cette disposition et vous êtes forcément de gros antidémocrates ». Donc il me paraît important, déjà, qu'on ne soit pas dans le mauvais esprit. Voilà pour d'abord la partie participation.

Pour ce qui est, ensuite, de l'argumentation concernant destruction ou pas destruction, ce qui me paraîtrait intéressant, c'est que plutôt que d'avoir présenté une délibération en première question avec quatre projets différents, il aurait été plus intéressant de commencer par une question. C'est soit on conserve, soit on détruit. D'ailleurs, quand on vous a demandé de reporter ce point de l'ordre du jour du Conseil municipal, il y avait un sous-texte, il y avait une question. Ce n'était pas juste de le reporter pour le plaisir. C'était

premièrement pour donner la possibilité aux élus d'entendre des propositions alternatives. Ça, c'est le premier point. Pourquoi, une semaine avant la délibération du Conseil, reçoit-on de la part d'une association un argumentaire disant « finalement, le seul projet qui respecte la loi Littoral, c'est le projet numéro 1 ; c'est donc la destruction ; tout le reste... » ? C'est d'ailleurs grosso modo ce que vous disiez un peu en aparté : on vous remontre la loi Littoral, pour vous dire à quel point c'est-ce seul projet-là qui la respecte. Alors, vous vous contredisez : puisque, à la consultation de la population, vous avez justement proposé trois projets alternatifs, c'est bien que c'est possible ! On le sait bien, que c'est possible. Je ne voudrais pas rappeler ici l'histoire du Vau-Durand. Le Vau-Durand, c'était « grosso modo, la loi sur l'eau dit "il faut raser" ». Et finalement, on a bien trouvé une solution pour ne pas raser cette lagune et la transformer en étang. Donc on sait bien que c'est possible. Un projet qui est construit, qui est réfléchi dans l'intérêt public, en général, on trouve des solutions. Donc je pense que les autres solutions aussi respectaient tout à fait la loi Littoral ; c'était tout à fait possible de la respecter, à condition bien sûr de bien construire le projet. Il n'y a pas de souci. Et certainement d'obtenir peut-être de petites dérogations, comme déjà vous en avez obtenu une petite, faire un petit camping l'été... Donc tout ça, c'est possible ! C'est possible, quand on le construit intelligemment. Donc là, on a bien une façon... On est mis devant le fait accompli et il faut absolument voter cette première proposition. –

Nous, ce qu'on pense – et c'est d'ailleurs ce qu'on a défendu tout le temps – c'est que là, la municipalité a une propriété qui est un bâtiment avec une vue sur mer somptueuse, effectivement, un site remarquable, qu'il faut bien sûr préserver : évidemment ! Mais c'est comme si vous demandiez à un propriétaire privé qui a une belle maison avec vue sur mer « la consultation a dit que vous deviez la détruire, donc on rase votre maison et on la transforme en espace vert ». Quel est le propriétaire d'une bâtisse de ce type-là qui aurait l'idée saugrenue de la démolir ? C'est se priver d'un patrimoine fondamental et qu'on pourrait mettre à disposition de la population – mettre à disposition de la population, sans doute en rénovant peut-être partiellement, peut-être totalement ; conserver le hangar ou ne pas le conserver, etc., mais en tout cas, on pourrait le mettre à disposition des associations, à disposition des événements culturels, créer des résidences artistiques, etc., etc. Je crois que les idées ne manquent pas. Le problème, c'est que là, on a vraiment l'impression que c'est biaisé dès le départ, et que, grosso modo, soit on vote la destruction et nous sommes de très bons citoyens démocrates, soit on ne vote pas cette résolution et on est d'affreux antidémocrates. Ça, c'est exaspérant !

Enfin, je tiens à faire remarquer que la démocratie représentative date de plusieurs milliers d'années, c'est-à-dire qu'il y a un moment, moi, je veux bien qu'on veuille réécrire la démocratie citoyenne, pas de souci, mais attention, il ne faut peut-être pas se prendre non plus pour un apprenti sorcier, et penser que, sous prétexte qu'on a organisé un groupe de travail et une petite consultation, alors on va obtenir des résultats. Il me semble qu'en ce moment est parue une petite consultation, en trois jours, sur les réseaux sociaux, sur « pour ou contre la destruction de la Rognouse ». Les chiffres sont intéressants ; je ne sais pas, je crois qu'Erwann aura les résultats, mais je pense qu'on a déjà un très grand nombre de participants, et on pourrait dire que ça fait acte de démocratie aussi. Donc arrêtons les raccourcis, essayons de réfléchir correctement ! Je pense qu'il aurait été plus sain de reporter cette délibération, comme on vous l'a dit, pour permettre à des associations de nous montrer des propositions alternatives.

Enfin, je terminerai là-dessus, très important : au moment où vous nous présentez le processus, parce que ce que vous oubliez de dire, c'est qu'au moment où vous nous avez présenté les résultats de la consultation, et qu'il a été dit « du coup, on va chiffrer ce projet n° 1 qui a été plébiscité par la population », on vous a dit, à plusieurs (on n'était pas les seuls à le dire), « attention ! ». On vous a alertés sur tous ces points que je viens de redévelopper. On vous a alertés là-dessus et on vous a dit « attention, pourquoi vous arrêter là ? ». Non, nous, ce qu'on vous demande, c'est d'abord au moins d'essayer de regarder la faisabilité de projets alternatifs, mais vraiment, c'est-à-dire pas seulement d'appeler évidemment le Conservatoire du Littoral en lui demandant ce qu'il faut faire si le site est déconstruit : évidemment, il va vous proposer un très beau

projet sur une déconstruction de site. Par contre, aller chercher les gens qui étaient en mesure de développer un projet alternatif autour de la réhabilitation de cet espace, à ma connaissance, je ne l'ai pas vu. Le groupe de travail a émis des idées, mais aucun contact n'a été pris avec des associations ou des partenaires qui auraient pu essayer d'étudier la réhabilitation de ce site.

Je suis désolé si j'ai été long, mais j'ai essayé d'être comme vous, j'ai essayé d'être pédagogique.

Monsieur le Maire : Je n'ai rien dit sur la longueur, c'était clair et détaillé. Je vais répondre à quelques points qui m'ont paru... Vous nous accusez de faire de la désinformation par rapport au permis de construire qui avait été déposé pour la salle des fêtes : c'était bien 70 à 80 personnes assises, ce qui fait 200 à 250 debout, d'où la différence. Je suis désolé, ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est la jauge des ERP, donc on a retenu le chiffre de 200 à 250.

Pour ce qui est de la Région, l'appel à projets « Bien vivre partout en Bretagne », on avait présenté trois dossiers dans la sélection, et le seul dossier sur les trois qui a été retenu, c'est celui de la renaturation de la Rognouse. On avait présenté la cuisine centrale et on avait présenté... je ne sais plus le troisième... mais toujours est-il que c'est celui-là qui a été retenu pour cet appel à projets.

Pour ce qui est de la consultation sur trois projets pour la renaturation et un seul projet pour un maintien partiel ou total des bâtiments, c'est vrai qu'on s'est expliqués là-dessus à plusieurs reprises, et les instructions étaient claires pour la population quand il s'est agi de noter les projets. Ils avaient la possibilité, et ils s'en sont saisis, si on regarde le dépouillement des différentes propositions et des différentes cotations, on pouvait très bien mettre trois points sur les quatre projets. Et on a voulu mettre ce nombre de points plutôt que de choisir le projet 1, 2, 3 et 4, puisqu'on connaît la complexité de se positionner sur ce sujet. C'est pour ça que ce choix a été retenu.

Et vous nous interrogez (vous avez raison) par rapport aux personnes qui mettent un 3 évidemment sur le projet qui vient en tête, et si on totalise l'ensemble des votes qui ont mis le scénario 1 avec la cotation maximale de 3 et non pas une cotation de trois sur un, deux ou trois projets, mais comme seul vote, comme seul choix. Le nombre 3 sur le scénario 1, on arrive à 176 votes ; sur le scénario 4 (donc les gens qui ont mis un 3 uniquement sur le scénario 4), on est à 141.

Guillaume Barbier-Cueil : Il faut les additionner.

Monsieur le Maire : Non, on ne peut pas les additionner parce qu'ils sont à prendre isolément.

Guillaume Barbier-Cueil : Sur ce point-là, je suis désolé, à ce moment-là, il faut les additionner. Il faut additionner les trois points des scénarios de réhabilitation, évidemment, si vous voulez comparer réhabilitation ou non-réhabilitation, sinon, vous maintenez cette différenciation, et du coup, forcément, votre projet qui est tout seul d'un côté a plus de poids que les autres, c'est évident. Ça, c'est statistique et mathématique, il n'y a pas besoin...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas si simple que ça...

Guillaume Barbier-Cueil : Quand ça devient compliqué, faites attention, parce que la déclaration « ce n'est pas si simple que ça », c'est un argument d'autorité, il faut essayer de le démontrer alors !

Monsieur le Maire : Non, je pense qu'au niveau mathématique, il y a indépendance des choix ; on ne peut pas se contenter d'additionner trois propositions. C'est mon explication, je ne vous convaincrs pas, mais c'est comme ça. Les choix sont indépendants.

« La participation est perfectible » : ça, c'est certain. Ce qui est sûr c'est qu'on s'est fixé des règles dès le début et ça a été communiqué. On s'est tenu assez à ces règles, et on arrive aujourd'hui dans la lignée de ce processus : il n'y a pas de surprise là-dessus.

Vous dites que vous auriez aimé, en Conseil, que soit présentée une proposition alternative et que vous puissiez vous prononcer sur la proposition 1 ou la proposition 2. Je rappelle simplement que, quand une proposition arrive au Conseil municipal en délibération, on n'a pas le choix alternatif. Je prendrai tout simplement l'exemple de la rue des Fontaines et bien d'autres, où on a proposé un scénario avec une enveloppe budgétaire, et il n'y avait pas « on fait une partie droite, une partie gauche, le haut, le bas », etc. C'est toujours comme ça.

Sur le groupe de travail et sur les propositions (mais vous l'avez dit), bien entendu, le groupe de travail avait émis plus que quatre propositions. Ensuite, il y a eu un avis demandé à la DDTM et il se trouve qu'un certain nombre de propositions, qui vous auraient certainement plus plu ou qui auraient eu votre faveur, n'ont pas pu être retenues, puisqu'elles n'étaient pas conformes à la loi Littoral, non seulement par la situation d'une partie des bâtiments dans la bande des 100 m, mais aussi les espaces remarquables. Et là-dessus, c'est une consultation approfondie, puisqu'on ne s'est pas contenté de demander à la DDTM : la DDTM s'est elle-même appuyée sur un certain nombre de jurisprudences sur le sujet.

Voilà ce que je tenais juste à dire suite à votre intervention, et je vais passer la parole à Michel Léger, qui a demandé la parole également.

Michel Léger : Merci. Je ne vais pas répéter ce que Guillaume Barbier-Cueil vient de dire. Les séances du Conseil municipal du passé ont montré que je n'étais pas toujours d'accord avec Guillaume, mais là, je suis d'accord. Tout arrive ! Je suis un peu stupéfait quand je vous entends, Monsieur le Maire, dire qu'il y a eu des échanges tout au long de deux ans. Moi, j'avais l'impression que la réflexion avait commencé immédiatement après les élections, donc c'est plutôt quatre ans que deux ans, et en quatre ans, on a eu deux occasions de parler du projet en Conseil municipal ou en plénière, donc ce n'est pas une consultation très large et une participation très large des élus, mais j'ai cru comprendre que vous étiez plus portés vers la démocratie participative que vers la démocratie élective... Et lors des deux échanges, il y avait des voix contre qui se sont élevées contre la démolition : toujours les mêmes. Ce sont d'ailleurs les mêmes qui se sont inscrits pour s'exprimer ce soir, et je suis frappé que les scénarii autres que le scénario 1 n'aient pas été un peu creusés quand même, parce que ça aurait peut-être fait changer les idées, on ne serait peut-être pas mis devant le fait accompli ce soir, de voter un texte qui, à mon avis, n'est pas prêt à être voté, pas mûr.

Quand je regarde un peu plus dans le détail – ça, c'est une vue un peu globale – pourquoi faire un site alors que ce même site existe déjà pointe des Roseliers ? Je ne vois pas... À ce moment-là, il n'y a qu'à en suggérer plusieurs entre Binic, Étables et Paimpol ; toute la côte sera en site remarquable et il n'y aura plus rien. Je pense que ça ira peut-être dans le sens d'un certain nombre d'idées qui circulent en ce moment au niveau national. Ce n'est peut-être pas ce qu'il faudrait faire. Ce qui est évident, c'est que si on démolit, c'est fini, on ne reconstruira jamais rien, donc ça gèle pour très longtemps cet emplacement et son utilisation. Et je pense que ce serait dommage, parce que c'est vraiment un site extraordinaire, et qui serait emblématique de Binic-Étables à condition de trouver des activités qui vont bien avec ce site et qui participeraient à la notoriété de notre ville.

En plus, il faut se dire que là, on a une réflexion, mais que ce n'est pas nécessairement une réflexion qui va nous permettre d'avancer et de faire de ce site autre chose que ce qu'il est aujourd'hui, parce qu'il est un peu triste... Moi, je suis très triste de voir que, depuis 20 ou 30 ans (je n'ai pas retenu les dates), on n'a rien fait, on a laissé le truc se dégrader, alors que même les bâtiments, quand ils étaient en bon état, n'étaient pas si horribles que ça.

Moi, je suis très à l'aise pour continuer à ressasser la même idée en permanence, puisque c'est une idée que nous avons mise dans le programme « Ambition et sérénité », c'est de faire de cet endroit une Maison de la randonnée. La randonnée est une activité qui a le vent en poupe, notamment la randonnée pédestre, et ce n'est pas près de s'arrêter. On pourrait y adjoindre, compte tenu de ce que ce site offre, des activités de randonnée cycliste – ça pourrait être une base de VTT –, et on pourrait aussi y adjoindre, puisque l'espace existe, un aspect équitation, un aspect chevaux. Donc il y a moyen de faire une formidable zone d'activités sportives qui colle bien avec la vocation ancienne du site. Il faudrait peut-être y adjoindre quelque chose de marin, effectivement, mais si on travaille ce projet, on trouvera sûrement.

Alors, dire « il y a des bouts de textes qui ne le permettent pas », etc., etc., là, je rejoins encore Guillaume, je pense que si on a un bon projet, on peut faire évoluer les idées. Il ne faut pas considérer que ce qui a été dit à un moment T est absolument bloquant pour toujours.

Je passe sur la procédure et le processus qui a été suivi. Je trouve – je l'ai toujours dit – que le panel des personnes qui peuplaient ce groupe de travail était trop petit et qu'il était biaisé, puisqu'en fait, c'était en majorité des habitants du quartier, de ce quartier-là. Et effectivement, vous demandez dans n'importe quel quartier dans Binic-Étables, dans n'importe quelle ville d'ailleurs, « est-ce que vous voulez qu'on rase ce qui existe, comme ça vous allez être tranquilles ? », je pense que les votes iront systématiquement dans le même sens. Donc ça, ça ne me convainquait pas. Ce qui ne me convainquait pas non plus, bien que je ne sois pas mathématicien de profession, c'est l'utilisation qui a été faite des sondages statistiques. Moi, j'ai appris un peu ça dans mon métier : c'est pseudoscientifique, et la façon dont cela a été utilisé n'est pas très convaincante, notamment le système de points et d'attribution des points – on les compte ou on ne les compte pas, ceux-là oui, ceux-là non... Enfin, tout ça finit par une tambouille, alors qu'au départ, ça a l'air scientifique... J'avais fait une réunion publique, lors des dernières élections municipales, sur place, à la Rognouse. Effectivement, je pense que j'avais déjà vu que les habitants du quartier avaient une idée bien arrêtée, donc ce n'est pas surprenant.

Moi, je pense qu'il faut absolument trouver un moyen de creuser d'autres solutions que celle-là. C'est pour ça que, quand Guillaume propose de se donner un peu de temps pour pouvoir les creuser, je ne peux être que d'accord avec cette proposition de bon sens. Je pense qu'il faut effectivement ce soir donner du temps au temps.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur Léger. Je voulais revenir sur quelques points que vous avez évoqués.

Concernant le début de la concertation, il s'agit de la date de départ du mois d'avril 2022, mais c'est vrai que ce sujet fait débat depuis beaucoup plus longtemps. Ça a été un sujet de campagne, puisque les uns les autres, tout le monde était d'accord finalement pour retirer le permis de construire et pour dire qu'il y aurait un projet concerté et travaillé avec les habitants. C'était notre engagement et donc on l'a fait, mais on a bien démarré ce processus en 2022.

Vous avez parlé aussi de... Je ne voudrais pas opposer la démocratie représentative ou élective à la démocratie participative. On assure la gestion de la commune dans notre mandat, qui nous a été confié par les habitants lors des dernières élections. On ne consulte pas à tort et à travers et pour n'importe quoi. On le fait sur trois dossiers plus particulièrement, et celui du devenir du site de la Rognouse est celui où l'on va le plus loin dans la concertation et la participation, et pour tout ce qui est le reste, on exerce notre mandat de représentants des habitants.

Vous avez parlé du site remarquable, qui pourrait avoir un attrait beaucoup plus important s'il était porteur d'un projet. Vous avez parlé d'activités sportives en particulier. Il faut savoir que... Et d'inconstructibilité du site : c'est bien l'objet de cette délibération, c'est de rendre ce site inconstructible. Il est inscrit comme espace remarquable, mais il n'est pas le seul, puisque toute la côte jusqu'à Paimpol est classée en espace remarquable. Moi, je dis qu'un site tel qu'il est n'a pas besoin d'un projet de construction, encore moins pour

être remarquable : il est remarquable de par son essence, simplement parce que c'est un paysage extraordinaire, et je crois qu'il faut absolument en préserver une grande partie, compte tenu de tout ce qui a été construit pendant ces dernières années. On est d'accord.

« Le panel est trop petit » : là, je vais peut-être laisser Gilles répondre sur le panel et puis sur la tambouille des points qu'on compte ou qu'on ne compte pas, si tu veux répondre.

Gilles Rousseau : Sur le comptage des points, il y avait la possibilité de mettre par exemple trois points à trois projets, ou de mettre zéro point à un projet... Chaque projet était noté entre zéro et trois points, donc on ne peut pas donner de hiérarchie en comptant juste les trois, puisqu'il y en avait qui ont fait ça, qui ont voté trois fois trois, sur trois projets, et zéro sur un.

Sur le panel, on peut considérer que 40 personnes, ce n'est pas beaucoup, mais pour la constitution d'un groupe de travail, c'est assez important. C'est difficile à gérer. On avait imaginé pouvoir le limiter, et puis finalement, 40 personnes (enfin, 50 s'étaient inscrits, et en général, il y en avait une quarantaine à chaque réunion) étaient le bon chiffre. Sachant que si l'on considérait qu'il pouvait y avoir beaucoup de riverains, c'est pour cette raison qu'on a fait appel à l'ensemble de la population, pour que l'ensemble de la population puisse être concerné par cette décision. Il faut savoir qu'il y a à peu près 60% des gens de Binic qui ont participé à ce vote, et 40 % d'Étables. Donc les 40 % d'Étables, par exemple, ne sont pas riverains et ont été impliqués, donc ça fait quand même un certain nombre de votes qui étaient au-delà des riverains.

Ce que je voudrais préciser comme autre point, c'est que le travail de ce groupe de travail n'a pas eu comme finalité les quatre scénarios, parce qu'on pourrait se dire « dis donc, tout ça pour ça ! ». En fait, il y a eu six projets, tous très différents, dont celui de randonneurs, dont une proposition d'accueil de start-up en lien avec la mer, mais tous ces projets, les six projets ont été rejetés par la DDTM. Et moi, j'estime que la mairie a un devoir de légalisme et ne peut pas embarquer un groupe de travail dans une procédure judiciaire contre la DDTM. C'est le prix de la participation des habitants... J'ai une petite pensée pour ces cinquante personnes qui se sont investies, pour les 576 qui ont voté : j'espère qu'ils auront la récompense de leurs efforts, autrement, j'aurais peur pour la démocratie, si on avait fait travailler tous ces gens pour abandonner tout ça...

Monsieur le Maire : Merci, Gilles. Le groupe de travail était restreint, c'est vrai, Gilles l'a bien expliqué, mais il ne faut pas laisser croire dans la composition du groupe de travail, il n'y avait que des riverains. La composition du groupe de travail se définissait en quatre groupes : une partie de riverains du site ; deux groupes représentant deux associations de la commune, une association organisatrice de grands événements et une association environnementale ; et enfin, la quatrième partie du groupe constitué, c'était des habitants qui s'intéressaient au sujet, mais qui n'étaient pas dans ces trois premières catégories. Donc je ne peux pas laisser dire que ce sont des riverains uniquement qui ont élaboré et réfléchi à ces scénarios, d'une part.

Et d'autre part, c'est vrai que 40 ou 50 personnes, ce n'est pas beaucoup, et c'est pour ça que les propositions ont été soumises à l'ensemble de la population qui a pu se prononcer sur ces scénarios.

Michel Léger, pour un petit complément, avant de repasser la parole à Gilles...

Michel Léger : Je n'ai pas évoqué de procédure judiciaire contre l'administration, d'une part. Et d'autre part, je ne pense pas que la démocratie soit en péril si on arrive à une solution qui est un peu différente de celle qui est proposée. Ça reste des débats qui permettent de faire avancer les idées, et ça, c'est bien.

Monsieur le Maire : On n'a pas répondu pour la tambouille, les points qu'on compte ou qu'on ne compte pas. En fait, tous les points ont été comptabilisés, il n'y a pas eu de mise à l'écart.

Erwann Larupt avait demandé la parole.

Erwann Larupt : Merci. Je vais être un petit peu redondant, mais il y a deux petits points qui me chagrinaient, et on vient juste de l'aborder, c'est effectivement cette démocratie. On est tous issus de la démocratie représentative et en fait, on représente une majorité, et là, on n'est pas sur de petits pourcentages comme je vais le décliner tout à l'heure, mais une grosse majorité des citoyens qui ont voté pour élire notre assemblée, qu'on soit dans la minorité ou la majorité. Donc je pense qu'on a quand même une certaine légitimité pour représenter la démocratie, en tout cas sur la commune de Binic-Étables-sur-Mer. Vous usez de la participation citoyenne, c'est très bien, c'est aussi un outil démocratique – je me félicite du travail qui a été fait par Gilles Rousseau et son équipe, et je soutiens ce que tu viens de développer concernant la mise en place de la démocratie participative. Ce qui me gêne un peu plus, c'est le résultat et la résultante qu'on va décliner, sur plusieurs cas précis. J'ai pris un petit peu les chiffres. On note quand même peu de représentativité. On peut noter que ça représente à peu près 10% de la population de plus de 16 ans, mais moins de 8% de la population totale de Binic-Étables. Et si on part de ce statut-là, si on redescend un petit peu, on s'aperçoit que le projet que vous avez proposé ce soir représente 3,3 % de la population. C'est ce qui me chagrine un petit peu, qu'on n'ait que cette alternative-là, nous, en tant que démocrates de la représentation des citoyens, à choisir. Je ne néglige pas du tout le processus qui a été mis, mais juste la résultante. J'aurais bien aimé avoir quand même un choix entre deux propositions – je pensais qu'on avait cette légitimité-là.

Et pour rebondir sur ce qu'a dit Guillaume sur l'éparpillement des voix, le site In situ à Binic-Étables-sur-Mer a fait un sondage avec moins d'alternatives, où ils ont juste posé la question entre une renaturation du site ou une réhabilitation totale ou partielle du site. Et sur 262 voix d'expression, 201 voix se sont portées sur la réhabilitation partielle ou totale du site. Donc suivant comment on pose la question, la résultante peut être un peu différente. Et ça, ils l'ont posé seulement sur trois jours ; j'imagine que s'ils avaient laissé plus de temps à leurs 8 916 abonnés, qui sont majoritairement habitants de Binic-Étables-sur-Mer, si la proportion avait été la même, qu'est-ce qu'on aurait tiré comme conclusion ce soir ?

Et puis la deuxième chose qui me chagrine un petit peu aussi, c'est qu'on a oublié l'analyse des besoins d'une commune. Et c'est vrai que, sur la commune, on a quand même plusieurs besoins. D'abord, on a un besoin touristique – et ça rejoint un petit peu ce que disait Michel. C'est vrai qu'entre Saint-Brieuc et Paimpol, on a très peu d'offres d'hébergement de randonneurs, et que c'est un site qui pouvait s'y prêter si on gardait la partie troglodyte, c'est-à-dire les petites habitations, les petits hébergements, si on gardait uniquement cette partie-là. On a aussi un besoin culturel, en particulier sur le monde associatif. On sait qu'on a besoin de logements de bénévoles ou d'artistes. Enfin, on a un besoin économique. On sait que nos acteurs économiques que sont les restaurants et les bars ont de gros soucis de recrutement saisonnier, parce qu'ils n'ont pas la possibilité de trouver des hébergements pour pouvoir les garder. Je pense qu'en tant que commune, on a aussi ce souci de soutien économique des acteurs qui sont quand même impondérables, surtout, je pense, sur le bassin autour du port, qui est un peu le fleuron de la commune, en tout cas en termes de tourisme et en termes économiques.

Ces deux points m'amènent à dire que je suis un petit peu chagriné qu'on n'ait qu'une alternative à voter et qu'on n'ait pas au moins une proposition, une réflexion sur une réhabilitation partielle ou totale du site. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je ne reviendrai pas sur la démocratie représentative ou participative, puisque je l'ai exprimé tout à l'heure. Je voulais revenir sur le sondage express sur les réseaux sociaux, et dire que c'est facile de faire un sondage comme ça sur les réseaux, mais on ne peut pas le comparer à la procédure, même si elle est imparfaite, qui a été développée ici, parce qu'il y a eu tout un temps déjà de partage d'informations, et on n'a pas lancé comme ça une question dans le vide, d'une part. D'autre part, la procédure a été cadrée du début à la fin, c'est-à-dire qu'il y avait des règles et il y a eu des contrôles qui permettent de s'assurer que les gens qui votent sont bien des habitants de Binic-Étables-sur-Mer et non pas des internautes lambda. Donc pour moi, ce sont deux choses qui ne sont pas comparables.

Pour ce qui est de l'analyse des besoins, je partage et je crois qu'on partage tous ici l'importance de l'offre touristique. L'offre touristique, ça peut aussi consister à ce que les élus préservent notre patrimoine naturel, de manière à ce que l'on puisse continuer à accueillir les générations futures dans un cadre justement préservé qui fait notre richesse.

Pour ce qui est de la partie hébergement et logement des saisonniers, qui est une problématique, c'est certain, je crois qu'Hélène peut peut-être apporter quelques précisions par rapport à ça, pour bien distinguer ce qui est de la destination justement du site aujourd'hui et d'une transformation en hébergement.

Hélène Lutz : Dans un site remarquable, qu'on soit ou pas dans la bande des 100 m, ça ne change rien, il y a une distinction (comme j'ai essayé de le dire tout à l'heure) entre hébergement collectif, qui nécessite obligatoirement un service à la personne – par exemple, la base nautique, les enfants étaient accompagnés, ils étaient nourris – par rapport à la notion de logement. Donc par exemple, quand on parle de saisonniers qui veulent trouver une chambre pour dormir, c'est du logement. Même dans un espace collectif, ce n'est pas considéré par la loi comme étant un hébergement, qui demande un service à la personne. Donc là, cette chose-là ne peut pas, malheureusement, rentrer en ligne de compte. Ça, c'est vraiment important, puisque justement, la DDTM nous a bien fait remarquer la stricte différence, et si on modifiait d'hébergement à logement, on fait un changement de destination qui est absolument impensable en zone espace remarquable.

Monsieur le Maire : Merci. Après, Yannick Collin avait demandé la parole.

Yannick Collin : Je ne vais pas revenir sur mon intervention de juillet 2023, mais à cette date, j'avais déjà dénoncé la méthode de sondage et l'interprétation du sondage. On a vu les chiffres tout à l'heure. Et pour reprendre les chiffres en prenant la somme des trois tout à l'heure, on voit très bien que de la solution de conserver le bâtiment est prioritaire pour les habitants. Dans cette intervention de 2023, j'avais dénoncé cette procédure et j'avais fait des propositions. Vous nous aviez dit que l'on créerait un groupe de travail, qu'il y aurait un débat et des échanges, qui n'ont pas eu lieu depuis. On a simplement eu une commission ou du moins une séance plénière (je n'ai pas la date exacte). Lors de cette séance plénière, on est revenu sur le projet et on a eu une fin de non-recevoir. Moi, ce que je constate, c'est qu'aujourd'hui, cet équipement fait partie de l'histoire de Binic et du patrimoine bâti de Binic. Je ne voudrais pas revenir sur une guerre Binicais/Tagarins, mais si on fait un sondage dans les élus de Binic, ils sont favorables au maintien d'une partie ou de tous les bâtiments. Là, je vais parler quand même aux élus d'Étables-sur-Mer : depuis le début du mandat, nous faisons des travaux importants de rénovation, ici, sur Étables-sur-Mer. Là, on a une seule possibilité sur Binic – alors, il y aura d'autres bâtiments, certainement, sur Binic, à rénover, mais là, le premier bâtiment où on peut faire quelque chose, et entre autres du logement pour des saisonniers ou des randonneurs, la seule solution que vous proposez, c'est de le raser. Donc moi, je demande aux élus tagarins de réfléchir à cette solution. Aujourd'hui, la proposition qui a été faite, de reporter ce vote, pourquoi pas, mais si on doit le faire aujourd'hui, moi, je demande déjà qu'il ait lieu à bulletin secret, et je demande à chacun de bien réfléchir à ce point de non-retour. Si on détruit, c'est terminé, alors qu'il y a un potentiel sur ces bâtiments.

Le fait de conserver les bâtiments, par exemple pour du logement ou pour des randonneurs, ne posera pas de problème de fréquentation massive sur le site. Et quant au logement, je pense qu'en le défendant devant la DDTM, il y a des possibilités. On a vu d'autres dossiers évoluer. Donc ce que je demande aujourd'hui, si on maintient le vote, c'est qu'il ait lieu à bulletin secret.

Monsieur le Maire : Merci, Yannick. Je ne vais pas revenir sur la méthode de sondage, on a déjà échangé là-dessus. J'ai noté une prise de parole ensuite de Nathalie Mobuchon et Guillaume Barbier-Cueil. Donc la méthode de sondage, je ne vais pas y revenir. Il y a quelque chose qui me fait quand même réagir, et réagir fortement, c'est cette suspicion de dire « il s'agit d'un bâtiment de Binic et les Tagarins veulent le raser ». Là,

franchement, moi, je suis Maire commune nouvelle, et j'ai autant d'attachement pour Binic que pour Étables-sur-Mer. Je suis très présent auprès des Binicais, et franchement, là, c'est un argument qui me blesse, qui, je trouve, n'a pas lieu d'être. Je ne conteste pas que le bâtiment soit bien sur la commune historique de Binic, mais il n'y a aucune intention derrière ça.

Yannick Collin : Je n'ai jamais dit ça, j'ai simplement dit que si vous faites un sondage sur les élus de Binic, les élus de Binic sont favorables au maintien. D'ailleurs, on l'a vu lors de la dernière séance plénière.

Monsieur le Maire : OK. Et ce que je voulais dire, justement, ça va me permettre de le développer, c'est qu'en fait, les élus n'ont pas été invités à participer à ce groupe de travail. C'était aussi une volonté que ce soit un projet qui soit travaillé par les habitants, donc il n'y a pas eu d'élus à participer au groupe de travail. Il y a eu Pierre Hérissard et Gilles Rousseau qui étaient modérateurs, mais qui n'intervenaient pas dans le débat ; les autres élus, que ce soit de la majorité ou des minorités, n'ont pas été associés : c'était un choix dès le départ. Il y a eu deux présentations en séance plénière du Conseil municipal. Voilà ce que je voulais préciser simplement.

Et par rapport à la demande de vote à bulletin secret, personnellement, je trouverais dommage que ce soit un vote à bulletin secret. Je pense que les habitants ont le droit de savoir qui vote pour et qui vote contre. Néanmoins, c'est une demande, et elle est recevable évidemment. Je crois que le règlement du Conseil impose que, pour qu'il y ait vote à bulletin secret, il faut qu'il y ait plus du tiers des élus qui le demandent. Donc sans attendre, je vais demander à ceux qui demandent un vote à bulletin secret de lever la main. 11, donc demande accordée. Encore une fois, je trouve cela dommage, mais c'est un droit, donc on va préparer les petits papiers.

Il y avait une demande de prise de parole de Nathalie.

Nathalie Mobuchon : Moi, je suis très mal à l'aise ce soir, puisque c'est beaucoup plus facile pour vous, qui êtes dans la minorité, de donner votre position plutôt que moi qui suis dans la majorité, mais je l'ai annoncé lors de la séance plénière sur ce sujet, je voterai contre cette délibération. Contre, pour plusieurs raisons. Je ne reviendrai pas sur le comptage des chiffres, quoique j'aie eu une prof de droit qui nous disait souvent que si on était là, sur les bancs de la faculté en droit, c'est parce qu'on n'était pas bons en maths. Elle avait sûrement raison. Quand elle disait « pas bons en maths », c'est qu'on n'avait pas un niveau supérieur en mathématiques, mais l'argument qui avait été donné en juillet, l'année dernière, par quelques personnes au sein du Conseil municipal, de dire que le scénario qui avait remporté le plus de voix, c'était le scénario n°1 avec 816 voix pour renaturer et pour détruire, les trois autres scénarios qui veulent conserver tout ou partie du bâtiment, c'est 1 788 voix, donc moi, je suis désolée, cet argument me reste dans la tête depuis l'année dernière. Pour moi, les chiffres qui sortent de la consultation, c'est qu'une majorité des habitants veut qu'on fasse quelque chose de ce site, et j'en suis intimement persuadée, donc je ne peux pas voter pour la destruction des bâtiments. Tous les habitants que je rencontre me disent qu'ils veulent qu'on garde ce bâtiment. Garder le bâtiment, ça n'empêchera en rien de faire en sorte que ça reste un site remarquable, et c'est un site remarquable. Et on pourra faire des animations autour de l'écologie, autour de la découverte du milieu marin, autour de la biodiversité. C'est quand même clairement dit dans la délibération, on a une emprise qui fait 24 985 m² et le bâtiment ne représente que 1 200 m², donc on peut très bien faire quelque chose pour la biodiversité, pour la préservation du milieu, en gardant les bâtiments.

Et puis surtout, je pense que le problème fondamental, justement – et c'est un truc qui n'a pas été creusé – c'est le changement de destination. C'est quoi le changement de destination ? On n'arrête pas d'en parler, et en fait, on n'est pas assez précis, je pense, sur les textes. Le Code de l'urbanisme, à l'article R. 151-27, mentionne cinq destinations. Cinq destinations, c'est quoi ? Exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, ou autres activités des secteurs primaires, secondaires ou tertiaires. On dit dans la délibération que, potentiellement, la

classification de la Rognouse serait habitation ou équipements d'intérêt collectif et services publics. À partir du moment où c'était une école de voile avec de l'hébergement, pour moi, c'est un équipement d'intérêt collectif et de service public. Après, c'est vrai qu'à cette destination s'ajoutent des sous-destinations. Pour la destination équipements d'intérêt collectif et service public, il y a plusieurs sous-destinations ; je ne vous les citerai pas toutes, puisque la Rognouse ne rentre pas dans certaines, mais j'en vois deux dans lesquelles la Rognouse pourrait rentrer, c'est équipements sportifs ou autres équipements recevant du public. Voilà.

Et puis après, sur justement ce qu'on peut faire, ce qu'on a le droit de faire et ce qu'on n'a pas le droit de faire, l'article L. 421-17 du Code de l'urbanisme précise que les changements de destination d'un bâtiment existant entre les différentes destinations définies, pour l'application de cet alinéa, sont pris en compte les locaux accessoires d'un bâtiment qui sont réputés avoir la même destination que le local principal, mais surtout, cet article précise que le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination. Je pense que si on pouvait s'accorder ce soir pour dire que ce bâtiment, en fait, peut être classé dans la destination équipements d'intérêt collectif recevant du public, après, la question de sous-destination, effectivement, il faudra la creuser, mais pour pouvoir la creuser, il faut proposer un projet alternatif.

J'avais réagi en groupe, après, suite à la séance de juillet, l'année dernière, où ce que j'ai essayé de faire entendre, c'est qu'on ne peut pas rester sourds à la manifestation des conseillers municipaux, on ne peut pas faire comme si de rien n'était. On ne peut pas continuer. On a une levée de boucliers d'élus, d'élus des minorités, mais moi, j'ai beaucoup de respect pour les minorités, j'étais dans la minorité aux précédents mandats, et je passe aujourd'hui pour le vilain petit canard, parce que je suis la personne de la majorité qui ne défend pas le projet, mais je suis désolée, présenté comme il est, moi je ne peux pas le soutenir.

Monsieur le Maire : Merci, Nathalie. C'est un sujet qui fait débat (on le sait) depuis le début. Ça fait débat au sein de la majorité là aussi. Moi, j'ai souhaité, avec les élus de l'équipe, présenter cette délibération en l'état, je l'ai dit, pour respecter le choix des habitants, pour respecter notre engagement de campagne. Je pense que le cours de droit sur la destination et les sous-destinations est certainement étayé, mais est incomplet, parce que je pense qu'il faut croiser le contexte global de la Rognouse, on l'a déjà dit, qui est sous la coupe de la loi Littoral, mais aussi de la bande des 100 m et de l'espace remarquable. Donc tout ça faisant, je pense que les possibilités sont restreintes, comme nous l'a confirmé la DDTM.

Je crois que Guillaume Barbier-Cueil avait demandé de nouveau la parole.

Guillaume Barbier-Cueil : Ce que je trouve très intéressant ici, c'est qu'enfin, on vient d'avoir un débat. C'est le premier ! Depuis le début de la mandature, c'est le premier. Un débat, c'est quoi ? C'est essayer... Par exemple, là, j'entends des soupirs, c'est classique quand je prends la parole, il y a des soupirs, mais par exemple, Monsieur le Maire, vous venez de dire « vous venez d'avoir un cours de droit ». Moi, vous me faites souvent le même procès, c'est-à-dire que je donne des leçons. Non, ce n'est pas ça : on donne des arguments et on essaie d'expliquer notre point de vue. Donc merci en tout cas pour votre honnêteté, Madame Mobuchon. Je pense que des arguments d'autorité, on en a encore entendu ici. Vous faites des affirmations qui ne nous permettent pas de nous poser, et de nous dire « si on veut une vraie démocratie, il faut que chacun des élus réfléchisse qu'il ne réfléchit pas seulement en son nom propre, mais qu'il représente des gens ». Il n'est pas question de défendre son point de vue, il est question de représenter des gens et de réfléchir en connaissance de cause. Je suis très sensible à l'appel qui consiste à dire « on demande à chaque cellule de se prononcer après avoir réfléchi aux arguments qui ont été échangés, en pour ou en contre ». Et je m'étonne, d'ailleurs, de l'absence de deux élus, qui ne sont pas là et qui n'ont pas donné de procuration. Vous nous avez dit « absent excusé », sous-entendu que ce sont des élus qui sont absents d'une manière tout à fait justifiée, mais qui n'ont pas souhaité donner procuration. Je m'interroge sur ce que ça veut dire, ça, démocratiquement. Je ne suis pas là, et je n'autorise personne à voter pour moi ? Ça veut dire que je ne fais

pas confiance aux autres pour me représenter moi-même ? Donc je suis surpris, et ça m'embête, du point de vue de quelle posture on doit avoir en tant qu'élus.

Vous parliez du fait que « du point de vue de l'environnement, ce serait beaucoup mieux de tout raser », mais je vous rappelle que s'il y a bien une préoccupation importante, une consigne même importante qui est donnée, c'est de ne pas détruire. Du point de vue environnemental, détruire, c'est pire que tout. À partir du moment où vous avez un bâtiment qui a une destination donnée, s'il correspond à un besoin, si vous le détruisez, ça veut dire qu'à un moment, vous allez donc reconstruire un autre bâtiment pour satisfaire ce besoin, et du point de vue environnemental, ça veut dire des tonnes de CO2 qui sont produites pour rien. Grosso modo 1000 tonnes pour... Je ne me souviens plus du chiffre exact, donc je ne voudrais pas faire de la désinformation et donner un argument d'autorité...

Vous nous parlez de la DDTM, des destinations, etc., etc., mais la DDTM, sur un projet, s'est déjà prononcée. Par exemple, on était d'accord ou pas pour la création de cette salle de réception qui était à destination collective ; la DDTM s'est prononcée pour ; donc elle a bien accepté qu'on utilise ce bâtiment pour un service public. Sinon, ça veut dire que c'est des girouettes, qu'ils changent tout le temps : non, je ne le crois pas, ils s'appuient sur des textes – et encore une fois, on peut travailler avec eux.

Au passage, je vous admire, Monsieur Chauvin, parce que vous avez réussi à mettre d'accord Monsieur Léger et Monsieur Barbier ! Je pense que, si vous étiez Président de la République, vous arriveriez à concilier J-L. Mélenchon avec Gérard Darmanin ! Je vous félicite !

Toujours argument d'autorité : vous voyez bien, vous dites, dans la présentation, 200 à 250 personnes sur cette salle de restauration. Non, c'était bien 70 à 80. Et bien sûr, quand on crée un ERP pour 70 à 80 personnes assises, à ce moment-là les surfaces correspondent à 200 à 250 personnes debout. Ça ne veut pas dire... À l'époque, cet argument avait été utilisé pour faire peur aux gens : « vous allez voir, à la pointe de la Rognouse, il va y avoir des voitures qui vont arriver partout, et du coup, vous allez être envahis ! Au secours, au secours ! ». Ce n'était pas du tout ça. Je rappelle le seul point que la DDTM avait retoqué : c'était le problème du parking. Et il se trouve qu'on le retrouve dans votre projet... Étonnant, non ? La DDTM, maintenant, est d'accord avec un parking ? Bon... Je suis surpris... Vous voyez ? Donc à chaque fois, si on s'appuie sur des faits, on peut quand même constater tout cela.

Donc je refais un appel à tous les élus : s'il vous plaît, essayez de bien réfléchir à la façon dont vous allez voter, parce que là, on est parti sur quelque chose qui est un vote qui risque d'être ferme et définitif.

Pour ce qui est encore une fois de la façon dont on compte les voix, je pense qu'on l'a démontré ; on vient de démontrer que la façon dont vous avez compté ces zéro point, deux points, trois points, zéro point, manifestement, vous auriez pu totalement les compter de manière différente, et on aurait pu tout autant vous accuser de mauvaise foi, puisqu'en fait, un vote simple, ça aurait été de dire « pour ou contre la rénovation ? », et là, on ne serait pas en train de s'étriper, mais vous n'avez pas fait ce choix-là.

Et vous avez dit vous-même dans la presse que c'était sans doute un processus imparfait, et que sans doute, comme c'était la première fois, peut-être qu'il pourrait être amélioré. Eh bien, pour la première fois, avec un processus imparfait qui pourrait être amélioré, on s'en sert pour détruire un bâtiment auquel une grande partie de la population est attachée. Et on pense, nous, que donc il serait peut-être temps de reposer les choses tranquillement, et effectivement, de ne pas seulement utiliser les élus pour faire des présentations, vous l'avez dit vous-même, deux présentations en plénière. C'est bien le problème : c'est que ce sont des présentations ! Où sont les débats ? Où sont les débats ? Un débat, normalement, quand on débat, ensuite on reprend sa copie et on tient compte du débat. À chaque fois, on a débattu. Monsieur Collin l'a dit lui-même, c'est lui, le premier, qui a dénoncé le processus dans lequel s'était passée la consultation. Il a bien expliqué. Pourquoi n'avez-vous pas tenu compte de cela ? C'est le silence, à chaque fois : « on vous entend », « on vous écoute », « on débat » ... Oui, on débat, mais pour aucun résultat ! Quand on vous envoie des

messages par mail, vous ne vous répondez jamais. Qu'est-ce que c'est que ce processus ? Vous ne nous répondez jamais, Monsieur Chauvin. Alors, je sais que c'est souvent moi qui prends la responsabilité de les envoyer, alors peut-être que c'est parce que c'est Guillaume Barbier et que vous ne voulez pas me répondre, mais en attendant, quand on envoie un mail au nom d'une minorité, la moindre des choses, c'est de nous faire un retour ; de nous dire si vous êtes d'accord ou pas d'accord. C'est la moindre des choses. Le silence, c'est quoi ? C'est « cause toujours, tu m'intéresses ». Et là, on est en train d'essayer de vous dire, tranquillement et calmement, et en argumentant, qu'on peut débattre, et que, quand on débat en démocratie, alors, ça a une influence. Si ça n'a aucune influence, on se trouve dans le résultat où on a été ces derniers temps, c'est-à-dire qu'au bout d'un moment, si débattre, c'est juste pour le falbala et dire qu'on écoute, et que ça n'a aucune reconnaissance sur la construction des projets, eh bien, on va dans le mur. Merci.

Monsieur le Maire : Merci à vous pour tous ces échanges. Je voulais passer la parole à Olivier Bézely, qui voulait réagir.

Olivier Bézely : Je veux réagir à ce que vous venez de dire, Monsieur Barbier. Gilbert Bertrand m'aurait donné sa procuration ; le problème, c'est que j'en ai déjà une, je ne peux pas en avoir deux, donc c'est parce qu'il n'a pas pu faire autrement, sans ça...

Guillaume Barbier-Cueil : Il pouvait demander à quelqu'un d'autre.

Olivier Bézely : Je ne sais pas, c'est autre chose.

Monsieur le Maire : Yannick Collin ?

Yannick Collin : Au départ de la consultation, il était prévu de simplement présenter deux projets aux habitants. Ça aurait été beaucoup plus simple. En en présentant quatre, en fait, on arrive à la situation de ce soir.

Monsieur le Maire : C'était prévu deux. Il y en a eu six, et de six à deux, c'était compliqué, vu tout le travail qui a été produit et les propositions qui étaient différentes. Gilles ?

Gilles Rousseau : Pour conclure, je voudrais inviter les habitants qui sont ici présents dans le public et ceux qui sont sur Internet à aller voir sur le site de la commune, où ils retrouveront tous les comptes rendus de cette consultation, et ils pourront voir le sérieux du travail. Et aussi, je voudrais dire que s'il n'y a pas eu beaucoup de débats avec les élus, c'est parce que le principe de la participation et de cette consultation, c'était de déléguer le pouvoir à ce groupe d'habitants et à l'ensemble de la population. Ceci explique cela.

Monsieur le Maire : Merci. Je vous propose donc d'inscrire votre choix sur les petits papiers qui ont été distribués : « pour », « contre » ou « abstention » ; et n'oubliez pas vos pouvoirs. Michel Léger ?

Michel Léger : On n'évoque plus le report de la délibération, qui permettrait de creuser quelques projets alternatifs ?

Monsieur le Maire : Non. Je le redis, la délibération est présentée en l'état, et il vous est demandé de voter sur cette délibération. C'est l'aboutissement de ce processus. Je m'y suis engagé et je tiens à le respecter. Il faut deux assesseurs. Je demande à Aurélia Chorin et Sylvie Videment, si elles veulent bien être assesseurs. Quelqu'un va passer pour récupérer les bulletins.

Sur la délibération qui est proposée, il vous est demandé d'inscrire « pour », « contre » ou « abstention ». Et donc de penser à bien voter pour les mandants, pour ceux qui vous ont confié des procurations. Ce n'est pas clair ? Il y a encore des interrogations ? En fait, on fait comme un vote à main levée, avec les trois propositions qui sont faites habituellement, « pour », « contre » ou « abstention ». « Pour », c'est le scénario 1, avec

renaturation du site et destruction des bâtiments. Ou « contre » ce scénario 1. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ?

16 pour, 14 contre, 1 abstention.

Monsieur le Maire : Très bien. Je vous remercie, donc 16 pour, 14 contre et une abstention. Yannick ?

Vote à bulletins secrets, par 16 voix pour, 14 voix contre et 1 abstention.

Yannick Collin : Je m'interroge quand même, parce qu'à deux voix près, on va raser ces bâtiments. Je pense que le résultat montre quand même que ça mérite un débat ! À deux voix près, là, ce n'est plus possible de revenir en arrière. Or, si on prend un peu de temps pour réfléchir à ce qu'il est possible de faire... Là, on le voit bien, le résultat est très serré.

Monsieur le Maire : On note, on prend acte du vote en Conseil municipal, et on reviendra en septembre pour présenter la suite des appels à projets. Je pense qu'on aura l'occasion d'en échanger en plénière. On a une plénière de prévue en septembre.

Guillaume Barbier-Cueil : On vous avait demandé le report du point à l'ordre du jour. Vous avez refusé. On a eu un débat très constructif, où on voit que c'est très, très serré. Dans ces conditions-là, on se demande à quoi on sert. Du coup, on quitte le Conseil municipal.

Michel Léger : Nous également. Messieurs les démolisseurs, bonsoir !

Monsieur le Maire : Que l'on puisse compter si on a le quorum pour poursuivre sur l'ordre du jour. 17. On a le quorum, on va poursuivre.

Yannick Collin : Vous voyez bien quand même que c'est le manque de débat qu'il y a au niveau du Conseil municipal. Moi, j'ai quitté votre équipe. Pourquoi ? Parce qu'il y avait ce manque de débat. On est sur des schémas où tout est déjà décidé. On a eu deux séances plénières sur ce sujet. À chaque fois, il n'y a jamais eu moyen de discuter du sujet ; à chaque fois, ça a été des fins de non-recevoir. Madame Lutz, Monsieur Bertrand à l'époque, qui n'est pas là ce soir, j'aurais bien aimé qu'il soit là, quand même, pour s'exprimer... En fait, à chaque fois, on nous a dit « non, c'est le projet, c'est celui-là que la population veut ».

Monsieur le Maire : Sur ce point précis, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'était respecter la procédure et respecter le vote des habitants.

Le point suivant de l'ordre du jour consiste donc en la consultation pour un projet immobilier. Je te laisse présenter, Nathalie.

03- Appel à projets pour la création de logements et d'un pôle médical Bd Général Leclerc à Binic

Nathalie Mobuchon : Eh bien, je vais continuer le Conseil en étant gênée, plus que gênée... C'est pourtant un point fondamental. Je pensais qu'il y aurait eu le consensus, et que... Voilà, on reste entre nous pour savoir si oui ou non on veut sauver les médecins sur la commune historique de Binic.

La commune, vous le savez, est confrontée à une double problématique : une problématique de tension foncière et de maintien de la présence médicale. Nous avons, pour ce qui est de la commune historique d'Étables, travaillé justement à une aide au maintien des médecins sur site. Pour ce qui est de la commune historique de Binic, la difficulté n'est pas la même : ils sont aujourd'hui trois médecins, un qui est particulièrement proche de la retraite et c'est ce qui inquiète justement les médecins qui vont rester ; et ça fait peser un risque de réduire la possibilité d'accès aux soins aux habitants. On sait que c'est déjà assez compliqué aujourd'hui. On sait aussi qu'aujourd'hui, pour remplacer un médecin qui part en retraite, il faut quasiment deux médecins. Les jeunes qui arrivent aujourd'hui ne veulent pas faire le même nombre d'heures

que ce que pouvaient faire les médecins précédemment. Donc il est nécessaire, aujourd'hui, de proposer des locaux plus adaptés pour faire en sorte qu'on puisse attirer des médecins. Ils sont (je vous l'ai dit) trois aujourd'hui sur site. Pour fonctionner, il faudrait qu'ils soient six, et ils n'ont pas la place dans leurs locaux, pour attirer un quatrième médecin. Il y a aussi une problématique, c'est que les jeunes médecins ne veulent plus s'installer comme le faisaient les précédents ; ils ne veulent plus acheter des locaux, acheter des parts de SCI. Ils ne partagent plus ce schéma d'installation.

Face à ce constat, nous avons exploré de nombreuses pistes pour accompagner les médecins libéraux. C'est pourquoi il est proposé ce soir au Conseil municipal de lancer un appel à projets immobiliers, en fait une consultation sur le foncier de la propriété de la commune situé au 8, boulevard Leclerc à Binic. Le 8, boulevard Leclerc, vous voyez les plans, c'est là où se trouve le bâtiment de la Poste. Il y a déjà eu, par le passé, un projet de voté sur cet emplacement, qui prenait l'ensemble du terrain, donc la supérette que l'on peut voir en haut à droite, et la Poste en bas. Vu l'urgence à agir, nous avons décidé d'avancer sur le côté qui appartenait à la commune. Nous avons travaillé avec le CAUE, pour essayer d'optimiser l'organisation de l'espace. Et là (vous le voyez), le CAUE a dessiné trois bâtiments qui pourraient venir s'insérer sur cette parcelle. Au milieu de cette parcelle, il y a déjà une parcelle qui appartient à ENGIE, d'une surface de 195 m² (la parcelle qui est en orange). On a déjà déplacé un poste de gaz qui se trouvait à cet emplacement-là, pour pouvoir justement optimiser l'espace, et là, c'est en cours de négociation avec ENEDIS.

Ce qui vous est proposé : le programme impose l'acquisition des parcelles suivantes à la commune, donc la commune vendrait 2 485 m². Ce que l'on demanderait également, c'est de démolir le bâtiment hébergeant actuellement La Poste, il est tout simplement mal implanté et nous empêche d'optimiser l'espace. De démolir également un petit local qui est placé derrière. Pour ce faire, il faudra que l'on désaffecte ces bâtiments. Il est demandé au porteur de projet de prendre à sa charge la démolition dans le bilan de l'opération. Ce que l'on propose, c'est la construction d'un ensemble immobilier regroupant des logements, dont 25 % de logements sociaux en location, un pôle médical pour accueillir six médecins, et un commerce paramédical en rez-de-chaussée. En contrepartie, on fera une revente à la commune en fin d'opération des locaux constituant le pôle médical, pour que la commune puisse effectuer des loyers modérés. Et surtout, il ne faut pas oublier la création de stationnements sur cet espace public et privé, qui sera rétrocédé à la commune, et le maintien d'une voie entre le boulevard Leclerc et la rue du Vau-Madec, qui sera également rétrocédée à la commune en fin d'opération.

Les équipements que l'on demande à prévoir sont donc des locaux pour accueillir des médecins (six médecins et deux secrétaires), des espaces extérieurs (allées, parvis, terrasses, espaces verts), le stationnement privatif dédié aux professionnels de santé (neuf places minimum) et des places pour la patientèle (sept places minimum), des logements (dont 25 % de logements sociaux en location, des T2 au minimum). Le nombre de logements aujourd'hui n'est pas imposé, puisque nous n'en sommes qu'au stade de l'avant-projet. Par contre, nous précisons qu'il faut 20 places de stationnement minimum sur cet espace.

Avant de vous proposer d'autoriser le Maire à lancer la consultation, je pense qu'il y a peut-être des questions sur le sujet.

Aude Ségur : Moi, j'ai la question de savoir si les médecins seront salariés de la commune ou s'ils seront des médecins libéraux, parce qu'on a quand même eu beaucoup de situations dans certaines mairies où ils créent des locaux, mais en fait, il n'y a pas de médecins qui viennent s'installer.

Nathalie Mobuchon : C'est important effectivement à préciser. Là, on a vraiment travaillé en collaboration avec les médecins, notamment un en particulier. Ils resteront libéraux, ils ne veulent pas être salariés de toute façon, et ils sont persuadés que sur la commune, on est capable d'attirer de jeunes médecins s'il y a des conditions de travail qui sont optimales – ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Ils n'ont que trois bureaux, ils ne peuvent même pas en accueillir un quatrième. Ils ont un petit espace, mais qui n'a pas de fenêtre. Ils

n'ont pas du tout envie de devenir salariés, ils veulent rester libéraux et attirer des libéraux, sauf que les jeunes libéraux (comme je le disais tout à l'heure) ne veulent plus suivre le fonctionnement qui existait avant ; ils ne veulent pas acheter des parts de SCI et s'engager à rester dans un bâtiment. Ils veulent avoir de la place, être entourés et pouvoir bénéficier de loyers modérés pour pouvoir s'installer.

Dominique Bellein-Gallo : Je voulais savoir combien de départs à la retraite et dans combien de temps sur la commune, au niveau des médecins, et quels projets derrière éventuellement, d'avoir d'autres médecins.

Nathalie Móbuchon : Un à court terme, un à moyen terme, sur trois, en sachant qu'on a déjà un médecin qui est intéressé pour venir, et peut-être un deuxième, si la consultation est lancée, si la commune montre qu'il y a quelque chose de créé pour pouvoir accueillir les médecins.

Dominique Bellein-Gallo : D'où l'intérêt bien sûr de créer ce qu'il faut pour les accueillir.

Aude Ségur : Par rapport à l'engagement, vous dites que les médecins ne veulent pas s'engager. Du coup, est-ce qu'il y a quand même à un engagement minimum d'années où ils devront exercer dans la commune ? Et si jamais ils quittent, est-ce qu'on leur impose un engagement de trouver un repreneur ?

Monsieur le Maire : Je ne pense pas qu'on puisse écrire cela. C'est vrai que, Dominique parlait des médecins sur la commune, on a la chance d'avoir six médecins à Étables et trois à Binic. On a dialogué avec les médecins depuis le début du mandat. La demande à Étables, ce n'était pas une demande de locaux, c'était la demande de pouvoir signer une convention qui permette à la commune de subventionner les médecins pour faire face à leurs charges de fonctionnement. La situation est stabilisée du côté Étables. Du côté Binic, elle reste fragile, d'où l'importance de cette délibération aujourd'hui, qui permettra de lancer l'appel à projets, puisque c'est un besoin de locaux qui a été exprimé. Comme disait Nathalie, on a aujourd'hui des médecins qui sont... au moins un qui est intéressé, peut-être deux. Ils seront donc locataires ; la commune, propriétaire des locaux, s'engagera par un bail à location, à leur mettre à disposition un local moyennant un loyer modéré, pour leur permettre d'exercer leur profession. Après, on ne peut pas leur imposer... Il y aura une réflexion, il y aura tout un travail de fait, parce qu'on en a déjà échangé avec l'ARS, on en a échangé avec l'Agglomération qui porte un projet territorial de santé, et il y a des financements qui sont adossés à ces réalisations. L'Agglomération peut contribuer, l'ARS aussi. Là, dans le cadre de ces financements, il y a des conditions, effectivement, qui pourront être négociées, mais je pense que l'Agglomération et l'ARS nous ont conseillé d'établir un projet territorial de santé à l'échelle de la commune. Ce qui se fait maintenant, c'est d'avoir un travail en réseau entre les professionnels de santé – les médecins, mais aussi les autres professions médicales. Et tout ça, ça conforte, et ça permet aux médecins d'exercer dans des conditions beaucoup plus sécurisantes. Donc c'est à travailler, c'est un travail à lancer d'ici la fin de l'année.

Yannick Collin : Je comprends parfaitement la problématique des médecins. Par contre, je m'interroge quand même sur le projet en lui-même, et entre autres sur l'avenir de la supérette qui est très importante pour les habitants, et puis sur le problème de circulation, rue du Vau-Madec, puisqu'on voit bien que ça va quand même générer une circulation beaucoup plus importante, entre la départementale et la rue du Vau-Madec, mais également les livraisons sur la supérette. Aujourd'hui, on n'a aucune information sur l'avenir de la supérette. Et puis sur ce projet-là, on n'a pas eu de présentation de tout cet aspect circulation qui allait être générée sur le secteur. Aussi, je m'abstiendrai, parce que j'aurais bien aimé qu'on puisse avoir une présentation. On revient au même sujet que tout à l'heure...

Monsieur le Maire : Par rapport à la situation actuelle, on a la supérette et on a un flux de circulation important, puisqu'il y a une sortie par la rue du Vau-Madec. Certes, le cabinet médical va générer un surplus de circulation, mais je pense que ça peut être jouable. De toute manière, ce sera travaillé dans le projet quand on aura des candidats pour des aménagements. Je pense que ce dont il faut se rendre compte, c'est l'importance de prendre cette délibération aujourd'hui, parce que la situation des médecins est

préoccupante. Ils ont besoin d'engagements – et là, c'en est un aujourd'hui, par cette délibération – qu'il y a vraiment quelque chose d'engagé.

Yannick Collin : Je peux le comprendre, mais là, on arrive à l'importance de prendre la délibération aujourd'hui. Guillaume Barbier-Cueil, tout à l'heure, est venu sur le fait qu'on prend des décisions sans... On nous les présente en Conseil municipal, déjà en séance plénière, on peut parler, on peut s'exprimer, mais on ne prend jamais en compte l'avis des élus. Là encore, on aurait pu en parler avant, lors d'une commission plénière ou lors d'une commission, mais en fait, là, on est mis devant le fait accompli : il faut prendre la décision aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Ça a été présenté (ce projet-là) en plénière. Pas le plan d'aménagement, c'est ça ?

Yannick Collin : Le projet a été présenté dans une plénière où il y avait trois sujets. Ça a été le dernier sujet, où on a passé très peu de temps : on nous a présenté le projet, c'est tout, mais il n'y a pas eu de discussion, il n'y a pas eu de débat. Ce n'était pas le soir pour avoir le débat. On nous donnerait les documents avant, où on puisse s'exprimer après, on aurait peut-être pu avoir une autre plénière sur le sujet.

Nathalie Mobuchon : En plénière avait été notamment soulevée la question de la supérette, où on avait pu répondre que la supérette n'est pas en danger. On travaille aujourd'hui avec la propriétaire du terrain, qui travaille aussi à la question d'accueillir un relais postal, puisque, dans le schéma qu'on propose pour optimiser l'espace qui appartient à la commune, on est obligé de détruire le bâtiment de La Poste. Après, on le sait, La Poste se désengage de plus en plus. On sait qu'aujourd'hui, elle existe à Binic, mais on ne sait pas encore pour combien de temps. Donc voilà : la supérette n'est pas en danger, elle restera à cet endroit-là. On ne peut pas aujourd'hui repartir sur un aménagement d'ensemble de la zone, puisque la situation est délicate, mais la supérette va rester sur place, accueillera un relais postal, ce qui fait que, sur la commune, on aura une offre concernant La Poste, qui sera complémentaire : une agence postale communale sur Étables et un relais postal à Binic. L'avantage d'un relais postal, justement, c'est que la supérette a une amplitude horaire assez importante. On l'a vu, ça a fonctionné ici, en attendant que l'agence postale communale soit ouverte, et les habitants étaient plutôt contents du résultat. Et là, cette supérette aujourd'hui a réellement une amplitude horaire importante (ouverte le dimanche, ouverte les jours fériés), donc ce sera un plus, je pense, et on sera sûr qu'elle sera ouverte, du coup.

Yannick Collin : Qui a dit qu'ils allaient accueillir l'agence postale ?

Monsieur le Maire : C'est une condition pour le renouvellement de la supérette, enfin pour le bail futur qui sera signé.

Yannick Collin : Ce qui veut dire qu'il n'y a pas de bail aujourd'hui ?

Monsieur le Maire : Non, aujourd'hui, on a une situation, vous le savez sans doute...

Yannick Collin : C'est pour ça qu'à l'avenir, est-ce qu'ils vont être là, on verra.

Nathalie Mobuchon : Sur les difficultés de circulation, on le sait, effectivement, ce sera compliqué, c'est pour ça qu'on a insisté sur le nombre minimum de places de stationnement. Après, tout dépend du nombre de logements qu'un promoteur sera capable de construire sur cet emplacement. On est persuadé que cet emplacement en plein cœur de Binic peut effectivement attirer un promoteur. Je pense que, pour la partie en tout cas au-dessus du cabinet médical, pour moi, il aura vendu ses appartements avant même de commencer à les construire. Sur le plat de Binic, juste en entrée de ville, ça va attirer un promoteur.

Monsieur le Maire : Donc je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Donc une abstention.

16 voix pour et 1 abstention (Yannick COLLIN)

04- Modification de représentants du Conseil municipal au sein de l'OT de Binic-Étables-sur-Mer

Monsieur le Maire : La délibération suivante concerne la désignation d'un représentant au comité directeur de l'Office de tourisme. Suite au décès de Pierre Hérissard, il convient de désigner un nouveau représentant pour siéger au comité directeur et il est proposé au Conseil municipal de désigner Gilles Rousseau, membre suppléant du Conseil au comité directeur de l'Office de tourisme de Binic-Étables-sur-Mer. La liste des titulaires et suppléants est indiquée. Sur cette délibération, qui n'amènera pas de prise de parole, j'imagine, Gilles est d'accord, évidemment, pour intégrer le comité directeur.

Donc je passe au vote.

Vote à l'unanimité

05- Mise à disposition d'un bureau de la Maison des services à SBAA

Monsieur le Maire : La délibération suivante concerne la mise à disposition d'un bureau pour Saint-Brieuc Armor Agglomération dans la nouvelle Maison des services.

Yannick Collin : Je vais m'absenter, car je vois qu'on est mis devant le fait accompli à chaque fois, alors je vais faire comme les autres. C'est malheureux, mais bonne soirée. Désolé.

Départ de Yannick COLLIN à 20h00.

Monsieur le Maire : Ton absence est lourde de conséquences puisqu'on n'a plus le quorum, donc on sera amenés à se réunir de nouveau pour aller au bout de l'ordre du jour. Je pense que les sujets qui restent ne doivent pas faire débat, mais bon, très bien. Écoutez, merci à vous, merci à tous.

Nathalie Mobuchon : Je me permets d'expliquer un petit peu la situation pour les gens qui regardent le Conseil. Étant donné qu'il y a des conseillers municipaux qui ont quitté la salle, on ne peut plus poursuivre les délibérations ; nous n'avons pas le quorum suffisant pour prendre des décisions, il faut que nous soyons au moins la moitié des conseillers municipaux en exercice à être présents pour pouvoir délibérer. Donc nous devons mettre fin à ce Conseil, donc nous nous arrêtons après le point n° 4, et le Maire devra reconvoquer, dans les trois jours, un nouveau Conseil municipal, et là, nous pourrons délibérer sans avoir à se soucier du quorum.

Monsieur le Maire : Merci, Nathalie. Effectivement, ces précisions étaient importantes.

Christine Penven : C'est la convocation qui doit être faite dans les trois jours, pas le Conseil, on est bien d'accord ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est ça.

Nathalie Mobuchon : C'est ça, c'est la convocation.

Christine Penven : Le Conseil n'a pas de limite, on ne sait pas ?

Monsieur le Maire : Il faut trois jours de délai de convocation, donc ce sera la semaine prochaine. Merci. Bonne soirée.

La séance est levée à 20 h.

Secrétaire de Séance

Guillaume BARBIER-CUEIL

Président de séance

Paul CHAUVIN